



A l'attention du Ministère de l'Éducation National Luxembourgeois

OBJET : Avis concernant la nouvelle loi sur l'accueil, l'orientation, l'intégration et l'accompagnement scolaire des élèves nouvellement arrivés

Suite aux présentations du Pré-projet de loi les 3 Septembre et 28 Octobre 2020
Puis du Projet final : Le 20 Septembre 2021

Tout d'abord, nous souhaiterions vous renouveler nos remerciements d'avoir pris en considération l'avis du CNE, à 3 reprises pour la préparation du projet de loi en matière d'accueil des enfants nouvellement arrivés au Luxembourg afin de leur garantir la meilleure intégration au système scolaire, présentant une offre très, mais jamais trop, diversifiée.

L'avenir de tous les pays et en particulier le Luxembourg dont l'économie se développe vers la finance et les domaines du tertiaire, dépend directement de l'éducation, la formation des jeunes et leur intégration réussie à la société Luxembourgeoise. C'est un pari de réussite socio-économique pour notre société multiculturelle. Cela représente un modèle assez unique et en tout cas précurseur dans le monde d'aujourd'hui ! De nos premières impressions lors de ces trois présentations ressort que le Luxembourg continue à vouloir innover.

Cette nouvelle loi répond largement à ces défis à relever pour assurer une intégration idéale jusqu'à l'inclusion, garante d'un meilleur vivre ensemble.

Après plusieurs réflexions et échanges, ces nouvelles mesures nous inspirent **des remarques** que nous espérons utiles au débat :

- La priorité doit être donnée afin de faire en sorte que les enfants étrangers se sentent bien accueillis par un parrainage entre Luxembourgeois et allochtones, nous pourrions organiser cela entre parents sous la forme de réunions, manifestations culturelles et les enfants entre eux à travers des échanges collégiaux, des activités pluridisciplinaires et des bonus (Allocations) pour les étudiants et les familles luxembourgeoises parrainant.
- Donner toutes les chances de réussir aux nouveaux arrivants en évitant tout jugement hâtif, beaucoup d'ASBL nationales et internationales qui travaillent avec des migrants et réfugiés organisent des formations, séminaires, rencontres et projets interculturelles, musicaux et culinaires. Il serait souhaitable d'encourager le ou les corps éducatifs à participer à ces événements sociaux et de terrains qui pourraient les rapprocher au mieux à la réalité de leurs étudiants.
- La nécessité que la demande d'intégration se passe dans les 2 sens pour que le résultat soit l'inclusion sociale réussie.
- Proposer des solutions pour aider à l'homologation des diplômes délivrés en dehors de l'Union Européenne par des évaluations et des mises à niveau adaptées à chaque situation, en fonction également des besoins économiques du Luxembourg.
- Faciliter l'accès aux personnes qualifiées issues de l'immigration comme enseignant du primaire et du secondaire afin de stimuler des vocations et réduire les préjugés.

CNE – 21/02/2022

Munir Ramdedovic / Christine Hugon / David Foka / Akil Vigani / Athanasios
Karageorgiadis / Haythem Badawy / Najlaa Mahboubi



Nous nous permettons de proposer les quelques recommandations suivantes, partant du principe que le projet que vous nous avez proposé pour lecture est complet et très élaboré :

Il existe nul doute, que les enfants autant que les parents seront positivement sensibles à la démarche, les médiateurs culturels dans ce cas devraient être plus sollicités, avoir une formation complète, pour comprendre la démarche en profondeur et pouvoir expliquer à leurs tours aux parents et aux enfants ce que l'on attend d'eux. L'objectif du projet pédagogique. Une vidéo pourrait également être proposée avec des traductions et langage de signes mettant en situation le processus du parcours aiderait à éviter toute anxiété.

Comme cela avait été indiqué lors de nos échanges, une demande d'engagement parental nous semble essentielle à la réussite du processus. En effet, les écarts de réussite scolaire sont souvent liés aux capacités de soutien scolaire des parents. D'où l'intérêt d'engager totalement les parents dans une dynamique de formation, développer le Family Learning (apprendre en famille) déjà offert par le ministère de l'éducation nationale pour les adultes.

Enfin, des outils d'évaluation devraient être mis en place dès le début, pour mesurer l'efficacité du nouveau projet de loi dès sa mise en place. Cette démarche pourrait faciliter les ajustements éventuels nécessaires au cours du temps.

La composition de le SIA ne doit pas seulement inclure des personnes de nationalité européenne ou ayant étudié en Europe car les apprenants viennent de tous les horizons.

Il pourra y avoir confusion entre le rôle de le SIA et celui de la direction de l'école. Qui s'occupe de quoi ?

En conclusion, cette prise en charge holistique de l'enfant dans l'idée d'accueillir les enfants étrangers dans toute leur diversité et leur qualité, même si elles sont étrangères aux langues, est une initiative qui vouera à un meilleur succès de l'enfant. Cette nouvelle loi corrigera les décalages observés au fil des années, malgré toutes les mesures prises jusqu'à nos jours. Nul doute que les résultats des études PISA devraient s'améliorer et également l'image que les enfants ont d'eux-mêmes.

Ainsi, tout le monde serait gagnant, surtout les enfants qui sont les garants de l'avenir du Luxembourg pour une meilleure cohésion sociale.

Le CNE souhaite remercier le Ministère de l'éducation National Luxembourgeois de l'avoir mandaté pour un avis préliminaire concernant la nouvelle loi sur l'accueil, l'orientation, l'intégration et l'accompagnement scolaire des élèves nouvellement arrivés. Cet avis contient un court briefing de toutes les idées du CNE.

Le CNE espère aussi être saisi afin de fournir un avis plus conséquent une fois que le projet de loi sera lancé.

Approuvé par le Conseil National pour étrangers, le 9 décembre 2022 :

Soumis par le Président du Conseil National pour Etrangers, Monsieur Ramdedovic Munir, au ministre compétent ;

Signature :

Date : 13 décembre 2022